



Violation Code des Assurances et escroqueries par un assureur pou

Par PILOU

Bonjour, Depuis le décès de mon chien et ami HOLBLACK je suis en litige avec l'assureur. Je me suis aperçu qu'il avait violé le Code des Assurances, non respect des clauses du contrat, augmentations abusives, ce qui a inévitablement entraîné des escroqueries. Ces attitudes sont punissables par la loi. J'ai pris conseil auprès de UFC QUE CHOISIR et porté plainte et l'on m'a reproché de ne pas avoir consulté un médiateur juridique.

Qu'aurait fait ce médiateur dans mon cas, car ses pouvoir sont limités et ne peut condamner cet escroc. Il y aurait eu médiation, mais médiation sur quoi? Sur la violation de la loi? Sur ses escroqueries? Cette médiation aurait été stérile. Je sais la loi c'est la loi, mais le législateur aurait pu avoir un peu de jugeote. Sans préjuger du jugement du Tribunal Judiciaire, j'ai bien peur que de plaignant je me retrouve coupable et que cet escroc passe à travers les mailles du filet!!! Si quelqu'un peut me conseiller, je suis preneur. Avec mes remerciements. Cordialement. Pilou

Par chaber

Bonjour

A part les augmentations tarifaires que l'assureur est en droit de demander et que l'assuré peut refuser ou résilier, quels sont les reproches?